



Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/47-1998

ISBN 0-660-60714-X



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Rapport sur le rendement

Secrétariat de l'ALENA

Section canadienne

pour la

période se terminant le

31 mars 1998

L'honorable Sergio Marchi

Table des matières

Page

Section I : Message du ministre	1
Section II : Aperçu du programme	2
1. Mandat et mission	2
a. Mandat	2
b. Structure des responsabilités autorisées	3
Figure 1 - Organigramme des responsabilités autorisées	3
Figure 2 - Énoncé de mission	4
2. Environnement opérationnel	4
a. Contexte	4
b. Objectif du programme	5
Figure 3 - Dispositions sur le règlement des différends	5
c. Objectifs généraux	6
d. Priorités stratégiques	7
e. Contexte opérationnel	8
i. Ressources	8
Figure 4 - Facteurs externes	9
Figure 5 - Efficacité et rentabilité	9
Figure 6 - Partenaires de travail	10
ii. Porté	11
iii. Résultats :	12
3. Secteur d'activité	13
Section III : Rendement du programme	14
1. Prévisions de rendement	14
a. Autorisations	14
Figure 7 - Autorisations pour 1997-1998	14
b. Engagements de rendement	14
2. Réalisations	14
a. Rendement du programme	14
i. Résultats globaux	15
ii. Résultats en termes de rendement	15
Figure 8 - Sommaire des résultats en termes de rendement regroupés	16
iii. Préparation à l'an 2000	18
Section IV : Rendement financier	20
Tableau 1 - Autorisations pour 1997-1998	20
Tableau 2 - Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles	21
Tableau 3 - Comparaison historique entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles	22
Tableaux 4 à 6	22
Tableau 7 - Recettes créditées au Trésor	22
Tableaux 8 à 15	22
Section V : Autre renseignement	24
Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec	24

Engagements de rendement

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA	
engagement envers :	ainsi démontré :
l'administration des dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada - Israël et de l'Accord de libre-échange Canada - Chili, d'une façon qui assure des procédures administratives sans parti pris, l'équité, la sécurité et l'impartialité tout en offrant des services de qualité	• rétroaction des intervenants
	• enquête sur la satisfaction des clients
	• communication d'information, y compris les décisions, les rapports et les statistiques sous une forme accessible au public.

Section I : Message du ministre

Le Secrétariat de l'ALENA, qui regroupe les sections canadienne, américaine et mexicaine, est chargé de l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) concernant le règlement des différends. En 1997, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA a également reçu pour mandat d'administrer les dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange Canada-Israël ainsi que de l'Accord de libre-échange Canada-Chili. Le mandat du Secrétariat de l'ALENA comporte en outre l'aide consentie aux commissions commerciales pertinentes et le soutien de divers comités et groupes de travail non liés au règlement des différends.

Depuis l'entrée en vigueur des accords commerciaux conclus avec nos voisins nord-américains, soit le Mexique et les États-Unis, le Canada a enregistré une très forte croissance de ses résultats à l'exportation. Celle-ci a donné lieu à la création des centaines de milliers d'emplois au Canada et contribué au renforcement de notre économie nationale. Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance cruciale que revêtent la politique et les relations commerciales en regard de la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada. Les systèmes de réglementation internationaux institués pour régler les différends commerciaux constituent un élément vital de notre politique et de nos relations commerciales.

Comme dans le cas de son prédécesseur, l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE), l'ALENA a pour caractéristique fondamentale ses mécanismes efficaces de règlement des différends. Ces mécanismes permettent aux gouvernements et aux entreprises d'exposer et de régler les différends qui se font jour inévitablement dans une relation commerciale dynamique. Entre les débuts de l'ALE en 1989 et le 31 mars 1998, un total de 95 procédures ont été déposées dans le cadre de l'ALE et de l'ALENA auprès du Secrétariat et 78 décisions et rapports ont été publiés en vertu de leurs dispositions de règlement des différends.

Au cours de la dernière année financière, la Section canadienne a porté à son actif deux autres réalisations dignes de mention. Premièrement, pour améliorer l'accès du public aux documents pertinents, elle a lancé un vaste site Internet trilingue sur le World Wide Web, avec possibilité de recherches par mot et par expression, en collaboration avec les sections nationales du Mexique et des États-Unis du Secrétariat de l'ALENA. Deuxièmement, le système du greffe du Secrétariat de l'ALENA, partie intégrante de l'administration du processus de règlement des différends, a subi une série d'améliorations destinées à accroître la productivité et à assurer la conformité à l'an 2000.

Les mécanismes de règlement des différends exigent qu'on donne des avis impartiaux, de l'information exacte et un soutien administratif prompt. Dans la prestation de ces services, la Section canadienne est parvenue à satisfaire pleinement et régulièrement ses clients. Selon les résultats d'un sondage réalisé en 1994 par une firme de consultants, en moyenne 97 % des clients de la Section canadienne se déclaraient très satisfaits du travail de la Section canadienne (la cote la plus haute possible). Par ailleurs, 93 % des clients en moyenne croient que la Section canadienne est très importante dans le processus de règlement des différends de l'ALENA.

L'honorable Sergio Marchi

Section II : Aperçu du programme

1. Mandat et mission

a. Mandat

Le Secrétariat de l'ALENA est un organisme unique créé en vertu de l'ALENA pour l'administration des dispositions de l'accord concernant le règlement des différends. Le Secrétariat regroupe les sections canadienne, américaine et mexicaine, établies selon un même mode de fonctionnement afin de remplir ce mandat. Pour assurer l'administration des dispositions relatives au règlement des différends, le Secrétariat de l'ALENA fournit un soutien juridique, professionnel et consultatif aux groupes spéciaux et aux comités, il maintient un greffe de type judiciaire et coordonne tous les aspects administratifs et financiers du processus.

Le mandat du Secrétariat est défini comme suit à l'article 2002.3 de l'ALENA :

Le Secrétariat :

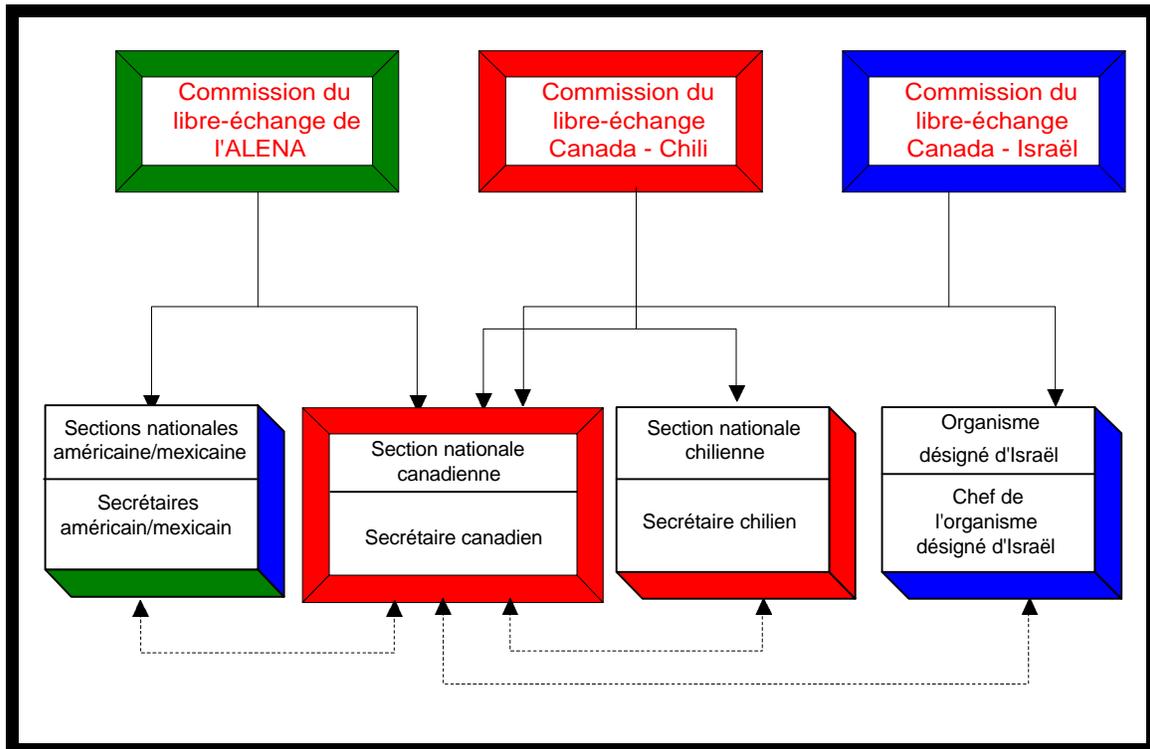
- a) *prêtera assistance à la Commission ;*
- b) *assurera un soutien administratif*
 - i) *aux groupes spéciaux et comités institués en vertu du chapitre dix-neuf (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
 - ii) *aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
- c) *selon les directives de la Commission,*
 - i) *appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord et,*
 - ii) *facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.*

En 1997, la Section canadienne s'est vue confier comme nouvelle responsabilité d'administrer le règlement des différends conformément au chapitre 8 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et au chapitre N de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

b. Structure des responsabilités autorisées

L'organisme est dirigée par le secrétaire canadien qui relève du ministre du Commerce international relativement à la responsabilité envers le Parlement, ainsi que de la commission du libre-échange¹ compétente pour ce qui est de l'administration des procédures de règlement des différends aux termes de l'ALENA, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

Figure 1 - Organigramme des responsabilités autorisées



¹ Aux fins du présent document, les commissions du libre échange sont la Commission de libre-échange nord-américain (ALENA), la Commission de libre-échange Canada-Israël et la Commission de libre-échange Canada-Chili. Le ministre du Commerce international est le représentant canadien siégeant à ces trois commissions.

Figure 2 - Énoncé de mission

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'engage à administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange pertinents de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus.

Remarque : *Aux fins du présent document, les accords de libre-échange sont l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et l'Accord du libre-échange entre le Canada et le Chili.*

2. Environnement opérationnel

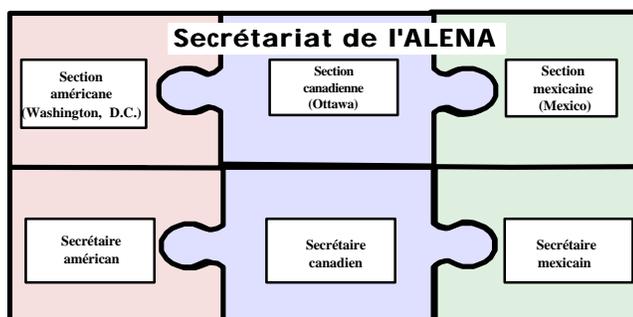
a. Contexte

En 1997, les échanges trilatéraux entre les partenaires de l'ALENA, soit le Canada, les États-Unis et le Mexique, ont atteint 685 milliards de dollars. Les relations commerciales du Canada avec le Mexique, bien qu'en augmentation, sont relativement modestes avec 8,1 milliards de dollars. En revanche, avec 454 milliards de dollars l'année dernière, il n'existe pas d'autre relation commerciale bilatérale aussi importante que celle entre le Canada et les États-Unis.

Avec un tel volume d'échanges, les différends sont inévitables. On estime qu'environ 5 % des échanges bilatéraux canada-américains font aujourd'hui l'objet de litige.

Auparavant, il existait un organe administratif similaire, le Secrétariat binational, institué en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE).

En 1994, conformément à l'obligation contractée par les parties dans le cadre de l'ALENA d'établir des bureaux permanents des sections nationales dans chaque pays, les sections canadienne et américaine du Secrétariat binational ont constitué les



sections nationales canadienne et américaine de l'ALENA, qui forment avec l'ajout de la Section mexicaine le Secrétariat de l'ALENA. Les sections nationales qui se trouvent à Ottawa, à Washington et à Mexico, sont dirigées respectivement par un secrétaire canadien, un secrétaire américain et un secrétaire mexicain.

b. Objectif du programme

L'objectif du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA est de mettre en application les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de l'Accord de libre-échange Canada-Israel (ALECI) et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC) relatives au règlement des différends en appuyant les groupes spéciaux institués en vertu des accords pertinents et en maintenant un greffe de style judiciaire chargé de surveiller les procédures des groupes spéciaux, des comités et des tribunaux aux termes des différends accords.

Figure 3 - Dispositions sur le règlement des différends

ALENA		
Chapitre 19	Les différends relatifs aux droits antidumping et compensateurs, ainsi qu'aux décisions finales concernant les préjudices	peuvent être soumis à un groupe spécial, plutôt qu'à une instance judiciaire, qui les étudiera avant de rendre une décision exécutoire.
Chapitre 20	Les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de l'Accord	peuvent être soumis à des groupes arbitraux spéciaux.
Chapitre 14	Les différends relatifs aux dispositions concernant les services financiers	peuvent être soumis aux procédures de règlement des différends prévues au chapitre 20.
Chapitre 11	Les différends relatifs aux investissements	peuvent être soumis aux mécanismes d'arbitrage internationaux.
ALECI		
Chapitre 8	différends concernant l'interprétation ou l'application de l'Accord	peuvent être soumis à des groupes d'experts
ALECC		
Chapitre N	différends concernant l'interprétation ou l'application de l'Accord	peuvent être soumis à des groupes d'arbitrage

c. Objectifs généraux

Les cinq objectifs généraux suivants ont été définis en conformité avec l'objectif du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA :

- ***Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'engage à administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange pertinents² de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus.
- ***Engagement à assurer la qualité***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'emploiera à maintenir le plus haut niveau de qualité quant à l'administration de toutes les procédures de règlement des différends.
- ***Soutien des intervenants***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA appuiera les intéressés et leur dispensera des services de manière impartiale, adaptée et accessible, en temps opportun.
- ***Ouverture et responsabilité***
La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA fera preuve d'ouverture et de responsabilité face au gouvernement, aux commissions du libre-échange³ et à la population.
- ***Utilisation novatrice des technologies de l'information***
Dans le prolongement du *Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information*, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA s'emploiera à recourir aux nouvelles technologies de l'information pour élaborer et perfectionner des systèmes et des procédures propres à améliorer l'efficacité et l'efficience générales.

² Aux fins du présent document, les accords de libre-échange sont l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

³ Aux fins du présent document, les commissions du libre-échange sont la Commission du libre-échange nord-américain, la Commission du libre-échange entre le Canada et Israël et la Commission de libre-échange entre le Canada et le Chili

d. Priorités stratégiques

Afin de faciliter la réalisation de l'objectif du programme et des objectifs généraux décrits précédemment, la Section canadienne, en collaboration avec les sections mexicaine et américaine, a établi les priorités stratégiques suivantes pour l'année financière 1997-1998. Certaines de ces priorités stratégiques sont pluriannuelles et ont déjà été énoncées dans le Rapport sur le rendement de la Section canadienne pour la période se terminant le 31 mars 1997. La Section canadienne fournit les détails de son rendement en regard de ces priorités stratégiques dans la section Résultats en termes de rendement du présent rapport (voir détails sous Résultats en termes de rendement, Section III.2. a, ii à la page 15).

Ces priorités stratégiques étaient les suivantes :

- Établir un site Internet doté d'un moteur de recherche (à partir de mots et d'expressions) afin de faciliter l'accès aux renseignements requis, dont les décisions rendues aux termes de l'ALE et de l'ALENA, pour les principaux intervenants (voir détails à la sous-section 2.e, ii, page 11) et les autres parties intéressées.
- Réaménager les Systèmes d'information intégrés du Secrétariat de l'ALENA, essentiels à la bonne exécution des activités autorisées de ce dernier. Ces systèmes comprennent le Système d'information du greffe (terminé en 1997-1998), la base de données sur les motions et ordonnances et le Système financier trilatéral. En améliorant la compatibilité des systèmes d'information entre les sections nationales, on facilitera le partage de l'information et l'on parviendra à des gains de productivité plus importants. Ce réaménagement reposera sur les technologies de l'information les plus récentes et tiendra compte de l'an 2000. De plus, cette initiative stratégique prioritaire satisfait aux exigences du *Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies d'information*.

En raison des nouvelles responsabilités qui lui incombent aux termes des accords de libre-échange entre le Canada et Israël et entre le Canada et le Chili, la Section canadienne a également établi les priorités stratégiques suivantes :

- Contribuer à la mise sur pied de la Section nationale chilienne en ce qui a trait à l'administration des dispositions de l'Accord relatives au règlement des différends. La Section nationale chilienne doit être

instituée conformément à l'article N.02 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. La Section canadienne a offert un soutien professionnel à la Section nationale chilienne pour ce qui est de l'élaboration des procédures, de la mise en place du greffe, de la conception d'autres systèmes d'information et de la rédaction des procédures comptables appropriées.

- Participer à l'établissement de l'Organisme désigné d'Israël en ce qui a trait à l'administration des dispositions de l'Accord relatives au règlement des différends. L'Organisme désigné d'Israël doit être créé conformément à l'article 8.3 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël.

Enfin, la Commission de libre-échange (ALENA) devait, en 1997-1998, mettre sur pied le Secrétariat de coordination de l'ALENA, à Mexico. Le Secrétariat a adopté la priorité stratégique suivante en conséquence :

- Établir des relations avec le Secrétariat de coordination afin de l'appuyer dans la réalisation de son mandat, plus particulièrement dans son rôle de soutien auprès des sections nationales du Secrétariat de l'ALENA.

e. Contexte opérationnel

En perspective

En 1997, les échanges trilatéraux entre les partenaires de l'ALENA (Canada, États-Unis et Mexique), se sont chiffrés à 685 milliards de dollars. Si les relations commerciales du Canada avec le Mexique sont relativement modestes, avec 8,1 milliards de dollars en 1997, il n'existe pas d'autres exemples de relations commerciales bilatérales qui soient aussi importantes que celles unissant le Canada et les États-Unis.

Avec un tel volume d'échanges, les différends sont inévitables. On estime qu'environ 5 p. 100 des 454 milliards de dollars d'échanges bilatéraux canado-américains font aujourd'hui l'objet d'un litige.

Lorsque le rendement, les ressources et l'environnement (intervenants et clients), ainsi que les résultats font l'objet d'un rapport, il faut tenir compte de trois aspects importants en ce qui a trait aux activités et à l'administration de tous les ministères et organismes.

Les activités et le rendement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA sont examinées ci-après, en regard de chacun de ces trois secteurs clés :

i. Ressources :

Le gouvernement canadien a débloqué 2,180 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1997-1998 au titre de l'administration des systèmes de règlement des différends en vertu de l'ALENA.

Les coûts d'administration individuels des procédures d'examen par un groupe spécial ont augmenté, en partie à cause de la complexité accrue de ces examens et de la troisième langue. Pour contrer cette hausse des dépenses, la Section canadienne a mis en place certains mécanismes pour dispenser ses services, notamment des partenariats de travail, lesquels font l'objet de la figure 6.

Figure 4 - Facteurs externes

Il faut souligner l'importance des facteurs externes suivants pour les dépenses de fonctionnement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA :

- le Secrétariat est incapable de contrôler les coûts directs des travaux des groupes spéciaux, ces coûts étant non discrétionnaires. Les coûts directs des examens effectués par les groupes spéciaux incluent la rémunération des membres de ces groupes et de leurs adjoints ainsi que les indemnités journalières (comme les indemnités de déplacement, de logement et de repas);
- le Secrétariat est incapable de contrôler le nombre de groupes spéciaux formés au cours d'une année;
- le Secrétariat n'est habilité à accepter ou refuser une demande d'examen par un groupe spécial.

Figure 5 - Efficacité et rentabilité

S'agissant d'efficacité et de rentabilité des activités de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA durant l'exercice 1997-1998, le gouvernement du Canada a affecté 2,180 millions de dollars à l'administration des systèmes de règlement des différends sous le régime de l'ALENA. Ces crédits se comparent avantageusement aux 23 milliards de dollars que l'on estime en litige entre le Canada et les États-Unis et entre le Canada et le Mexique.

Niveau des ressources de la Section canadienne 1997-1998 = 2 180 000 \$

Évaluation de la valeur des différends commerciaux = 23 000 000 000 \$

Figure 6 - Partenaires de travail

<p><i>Partage des services</i></p>	<p>Services du personnel administrés par un autre ministère</p> <p>La Section canadienne du Secrétariat de l’ALENA a négocié un protocole d’entente avec la Cour canadienne de l’impôt sur les services de personnel, y compris le traitement de la paie et des avantages sociaux pour cet organisme.</p> <p>Systèmes d’information financière administrés par un autre ministère</p> <p>La Section canadienne du Secrétariat de l’ALENA est en train d’apporter la touche finale à un accord avec le Bureau du vérificateur général pour que celui-ci donne accès, à la Section canadienne, à un système qui soit conforme à la stratégie d’information financière (SIF). L’entente permettra à cette dernière d’éviter les coûts de développement d’un système de comptabilité d’exercice en vertu du SIF tout en respectant les lignes directrices du contrôleur général du Canada.</p> <p>Équipement informatique partagé avec un autre organisme</p> <p>La Section canadienne du Secrétariat de l’ALENA apporte une touche finale à un accord avec le Tribunal de la concurrence portant sur le partage de certains équipements informatiques exigés et sur des services de formation réciproques.</p>
<p><i>Sous-traitance</i></p>	<p>Services de comptes fournisseurs en sous-traitance</p> <p>Le traitement des comptes fournisseurs se fait en sous-traitance; on a ainsi pu réaffecter un ETP au service du greffe, qui fait face à une demande croissante.</p>
<p><i>Partage de locaux</i></p>	<p>Salles d’audience louées</p> <p>La Section canadienne a conclu un accord de partage de locaux avec le Tribunal de la concurrence, qui bénéficie d’excellentes installations, juste à l’étage au-dessous des locaux de la Section canadienne.</p>
<p><i>Recouvrement des frais</i></p>	<p>Publication des décisions des groupes spéciaux → recouvrement des frais par l’entremise du Groupe Communications Canada</p> <p>Le Groupe Communications Canada Inc. a été autorisé à publier et à distribuer les décisions des groupes spéciaux institués sous les régimes de l’ALE et de l’ALENA. Le gouvernement a ainsi pu recouvrer les frais d’impression et de distribution et la Section canadienne a pu réaffecter le personnel libéré de ces tâches. .</p>

ii. **Portée :**

Les principaux intervenants de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA sont :

En règle générale, les intervenants qui s'adressent à la Section canadienne sont des exportateurs et des importateurs menant des affaires commerciales dans les pays membres de l'ALENA, ainsi qu'en Israël et au Chili depuis 1997, et qui souhaitent recourir aux procédures de règlement des différends prévues par ces accords.

- les membres des groupes spéciaux et leurs adjoints ;
- ALENA :
Les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 19,
 - S les personnes appelées à faire partie des comités pour contestation extraordinaire
 - S les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 14 (le cas échéant)
 - S les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 20 (le cas échéant)
 - S la Commission du libre-échange (ALENA)
 - S les représentants des parties (c'est-à-dire les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili
 - S les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre N (le cas échéant)
 - S la Commission du libre-échange (Canada-Chili)
 - S les représentants des parties (c'est-à-dire les gouvernements du Canada et du Chili) ;
- Accord de libre-échange entre le Canada et Israël
 - S les personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux aux termes du chapitre 8 (le cas échéant) ;
 - S la Commission du libre-échange (Canada-Israël) ;
 - S les représentants des parties (c'est-à-dire les gouvernements du Canada et d'Israël).

Les autres intervenants sont :

- les conseillers juridiques qui représentent les exportateurs et les importateurs dans les procédures de règlement des différends, notamment pendant les examens entrepris par les groupes spéciaux et les comités;
- les organes gouvernementaux (par exemple, au Canada, Revenu Canada, le TCCE et le MAECI);
- les universitaires;
- les médias;
- le grand public.

iii. Résultats :

En 1994, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Section canadienne a mené une grande enquête-repère sur les services et sur le niveau de satisfaction des intervenants à leur égard. Les résultats ont été publiés dans le Rapport d'enquête de février 1994 sur les normes de service de la Section canadienne. Après avoir analysé les résultats, la Section canadienne a établi des normes de service et fixé des objectifs de rendement pour chacune de ces normes.

La Section canadienne fournit un exemplaire de ses normes de service à tous les intervenants principaux. Les membres des groupes spéciaux et leurs adjoints en reçoivent notamment un au moment de leur nomination.

Depuis l'enquête-repère de 1994, la Section canadienne a évalué le niveau de satisfaction à l'égard de ses services en demandant aux principaux intervenants de répondre à un questionnaire de contrôle après chaque examen entrepris par un groupe spécial. Cette rétroaction permet à la Section de faire une évaluation permanente de ses services et de maintenir ses normes à un niveau élevé.

En juillet 1998, une firme de consultants a préparé le rapport d'évaluation du rendement de 1997-1998. Celui-ci regroupe les résultats de l'exercice de contrôle triennal et les résultats du sondage d'enquête sur les normes de service de 1994, pour comparer le tout aux résultats d'autres organismes gouvernementaux. Cela devait permettre à la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA d'évaluer son rendement sur plusieurs

années et de déterminer si des changements étaient nécessaires quant aux objectifs ou à certains aspects de ces normes de service.

Ce rapport indique que pour la période de quatre ans, **97 %** des clients se sont déclarés **très satisfaits** (la meilleure cote possible) des activités de la Section canadienne. La section Réalisations du présent rapport fait état de résultats plus détaillés.

Réactions d'intervenants
(Exemples de commentaires)

« La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA est l'un des organismes gouvernementaux les plus efficaces et les plus rentables avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler, pour ne pas dire qu'il est le meilleur sur ce plan. »

« J'ai 62 ans. J'ai fait carrière dans le secteur privé, dans le secteur public et dans le milieu universitaire public, sans but lucratif. Jamais je n'ai connu de services de soutien administratif de plus grande qualité qu'au Secrétariat canadien. Je comprends parfaitement que sa fonction est de faire en sorte que les choses fonctionnent en vertu de l'ALENA. Eh bien, la section s'acquitte de sa mission avec une efficacité, un professionnalisme, une courtoisie et une amabilité que je n'ai jamais vus avant. C'est un plaisir que de travailler avec chacun des membres de la section mais on constate aussi que ces gens-là atteignent leur plein potentiel en équipe. »

Note : Le texte complet des commentaires est disponible sur demande.

3. Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA est identique à son objectif de programme (voir l'objectif de programme à la Section II. 2.b, page 5).

Section III : Rendement du programme

1. Prévisions de rendement

a. Autorisations

Figure 7 - Autorisations pour 1997-1998

Besoins financiers par autorisation

	Dépenses de programme	Régimes d'avantages sociaux	Total
Dépenses prévues	2 063 000 \$	117 000 \$	2 180 000
Autorisations totales	2 063 000 \$	117 000	2 180 000
Dépenses réelles	1 280 000 \$	117 000	1 397 000

Explication de la variation : L'écart de 35 % ou 783 000 \$ dans les dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues pour 1997-1998 est attribuable au nombre moins élevé que prévu de procédures déposées en vertu de l'ALENA.

b. Engagements de rendement

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA

engagement envers :	ainsi démontré :
l'administration des dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada - Israël et de l'Accord de libre-échange Canada - Chili, d'une façon qui assure des procédures administratives sans parti pris, l'équité, la sécurité et l'impartialité tout en offrant des services de qualité	• rétroaction des intervenants
	• enquête sur la satisfaction des clients
	• communication d'information, y compris les décisions, les rapports et les statistiques sous une forme accessible au public.

2. Réalisations

a. Rendement du programme

La présente section sur le rendement du programme fournit une vue d'ensemble du rendement à long terme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA depuis 1994 ainsi que les résultats globaux pour 1997-1998.

i. Résultats globaux

Entre le 1^{er} janvier 1989 et le 31 mars 1998, le Secrétariat a reçu un total de 85 demandes de constitution de groupes spéciaux en vertu du chapitre 19 de l’ALE et de l’ALENA (49 sous le régime de l’ALE et 36 sous celui de l’ALENA). Trois demandes de constitution d’un comité pour contestation extraordinaire (CCE) ont été déposées (toutes sous le régime de l’ALE). De plus, le Secrétariat a reçu cinq demandes de constitution de groupes spéciaux en vertu du chapitre 18 et deux demandes de constitution d’un groupe spécial arbitral en vertu du chapitre 20 (anciennement le chapitre 18 de l’ALE). Entre l’entrée en vigueur de l’ALE et le 31 mars 1998, 78 décisions et rapports ont été produits.

Au cours de l’exercice 1997-1998, le Secrétariat de l’ALENA a administré 16 groupes spéciaux constitués en vertu du chapitre 19 et un groupe spécial arbitral constitué en vertu du chapitre 20 de l’ALENA. Au cours de cette période, le Secrétariat de l’ALENA a rendu trois décisions en vertu du chapitre 19 et produit un rapport en vertu du chapitre 20.

ii. Résultats en termes de rendement

Réaction des intervenants

« En se montrant impartial et serviable, le Secrétariat est un des éléments déterminants du processus d’examen par des groupes spéciaux. »

« Le Secrétariat de l’ALENA est un modèle que tous les autres organismes administratifs devraient suivre. »

En juillet 1998, une firme de consultants a préparé le rapport d’évaluation du rendement de 1997-1998. Celui-ci regroupe les trois derniers rapports de contrôle et l’enquête-repère sur les normes de service de 1994.

Les éléments mis en relief dans le rapport d’évaluation du rendement de 1997-1998 montrent que :

- depuis 1994, **97 %** des clients sont **très satisfaits** de la Section canadienne (meilleure cote possible);
- depuis 1994, 84 % à 93 % des clients **sont convaincus** (la meilleure cote possible) que la Section canadienne est dotée des services de soutien nécessaires pour faire en sorte que les programmes, systèmes et procédures mis en place pour l’administration du mécanisme de réglementation des différends soient précis (87 %), impartiaux (90 %), adaptés (90 %), prompts (88 %), indépendants (93 %) et accessibles (84 %).

- 93 % des clients croient que la Section canadienne joue un rôle **très important** dans les mécanismes de règlement des différends de l'ALENA;
- 97 % des membres des groupes spéciaux et de leurs adjoints seraient disposés à servir à nouveau en cette qualité, cela parce que, selon 90 % d'entre eux, leur expérience au sein de la Section canadienne a été enrichissante.

Figure 8 - Sommaire des résultats en termes de rendement regroupés par gamme de services — 1994-1998

Engagement envers :	Ainsi démontré :	Résultats réels en termes de rendement :
l'administration des dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Israël et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et de la sécurité du processus	au moins 75 % ⁴ des intervenants se disent tout à fait convaincus que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA administre les dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus	96 % sont très satisfaits de l'impartialité de la procédure administrative en place 93 % sont très satisfaits de l'équité des politiques relatives au service 92 % sont très satisfaits de la disponibilité du personnel
l'administration, pour les besoins de la procédure d'examen par des groupes spéciaux, d'un greffe semblable à ceux des instances judiciaires supérieures au Canada	au moins 75 % des intervenants se sont dits très satisfaits de tous les aspects de l'administration du greffe de type judiciaire du Secrétariat de l'ALENA	97 % des clients sont très satisfaits, dans l'ensemble de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA Entre 78 et 97 % des clients sont très satisfaits de tous les aspects de l'administration des procédures de règlement des différends 93 % des clients croient que la Section canadienne joue un rôle très important dans les mécanismes de règlement des différends de l'ALENA

⁴ L'objectif de 75 % a été établi à la suite d'une grande enquête-repère menée en 1994, après les ajustements nécessaires pour tenir compte des effets anticipés sur le rendement de l'augmentation des responsabilités et de la diminution des ressources. Cependant, après un examen exhaustif des résultats des trois derniers rapports de contrôle et de l'enquête-repère sur les normes de service de 1994, la direction a haussé les indices de rendement à 80 % pour les prochains exercices.

Engagement envers :	Ainsi démontré :	Résultats réels en termes de rendement :
l'élaboration et la mise en oeuvre permanentes de programmes, de systèmes et de procédures adaptés aux besoins des clients, impartiaux, accessibles, prompts et indépendants	au moins 75 % des intervenants ont dit être pleinement satisfaits des systèmes et des procédures mis en place par la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA, et que ces procédures et systèmes sont pertinents, précis, impartiaux, adaptés, prompts et indépendants	entre 84 et 90 % des clients sont convaincus que les services sont impartiaux (90 %), adaptés (90 %), accessibles (84 %) et prompts (88 %)
l'information et le soutien offerts aux groupes spéciaux pour que leur travail soit précis, impartial, pertinent, accessible, réalisé en temps opportun et indépendant	au moins 75 % des membres des groupes spéciaux et de leurs adjoints se disent pleinement satisfaits de l'information et du soutien que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA fournit aux membres des groupes spéciaux	entre 86 % et 95 % des clients sont très satisfaits du soutien fournis aux groupes spéciaux. Les clients ont déclaré que l'information fournie par le Secrétariat, nécessaire au bon déroulement du processus, est précise (94 %), impartiale (95 %) et prompte (88 %). De plus, 86 % des clients ont déclaré qu'ils sont très satisfaits de la façon dont la Section canadienne gère et distribue les documents
ouverture et responsabilité, en termes de gestion et d'administration, à la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA	permettant l'accès aux décisions, aux rapports et à l'information statistique préparés par cet organisme et en réduisant les dépenses dans certains domaines par des initiatives de gestion progressives	réduction de 8 % des dépenses dans le budget global grâce au partage de locaux, à la sous-traitance, au partage des services, au recouvrement des frais et aux technologies de l'information améliorées
amélioration globale de l'efficacité et de l'efficience par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information	<p>un meilleur accès est offert aux intervenants principaux par l'établissement d'un site Internet comportant un moteur de recherche (par mots et expressions)</p> <p>le Secrétariat de l'ALENA améliore son Système intégré d'information et réaménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le système d'information du greffe; - la base de données sur les motions et ordonnance; - le système financier trilatéral. <p>ce système est conçu de façon à régler le problème de l'an 2000</p>	<p>le Secrétariat de l'ALENA a élaboré un site Internet complet pour fournir l'information que recherche ses clients, y compris les décisions rendues en vertu de l'ALE et de l'ALENA. Afin de faciliter l'accès aux renseignements que recherchent les principaux intervenants et d'autres parties intéressées, ce site Internet est maintenant équipé d'un moteur de recherches par mots et expressions.</p> <p>le Secrétariat de l'ALENA a mis en oeuvre un sous-système de registre d'information sur l'an 2000 conforme aux dispositions de l'article 1904. Ce sous-système est un élément important du système d'information intégré du Secrétariat de l'ALENA. Il est essentiel à l'efficacité des fonctions découlant de l'ALENA; d'autres sous-systèmes incluant une</p>

Engagement envers :	Ainsi démontré :	Résultats réels en termes de rendement :
		composante financière sont en cours d'élaboration.
contribution à la mise sur pied de l'organisme israélien et de la Section nationale chilienne désignés pour l'administration des dispositions des accords relatifs au règlement des différends	établissement d'un lien avec les délégués commerciaux concernés en Israël et au Chili	<p>en 1997, le mandat de la Section canadienne a été élargi pour inclure l'administration du processus de règlement des différends en vertu du chapitre 8 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et en vertu du chapitre N de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.</p> <p>la Section canadienne a tenu une première rencontre avec les responsables chiliens désignés et contribue à la création de la Section nationale chilienne.</p> <p>pour l'instant, aucun échange n'a eu lieu avec les responsables israéliens en ce qui concerne la mise sur pied de l'organisme israélien désigné.</p>
établissement d'une liaison avec le Secrétariat de coordination de l'ALENA	contribution à la définition du mandat du Secrétariat de coordination de l'ALENA en ce qui a trait à son rôle d'appui aux sections nationales du Secrétariat de l'ALENA	la Commission de libre-échange de l'ALENA a décidé de financer la création du Secrétariat de coordination de l'ALENA.

iii. Préparation à l'an 2000

En prévision de l'an 2000, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA :

- ! a mis au point un plan d'action pour que les éléments suivants répondent aux exigences de l'an 2000 :
 - les systèmes internes;
 - les systèmes externes (les organismes centraux);
 - les logiciels de bureau disponibles en magasin (WordPerfect, Word, Excel, etc.);
 - les postes de travail et les systèmes d'exploitation de réseau;
 - tout le matériel (les postes de travail, les serveurs, etc.)

- ! a lancé un projet conjoint, avec les deux autres sections nationales, pour convertir et réaménager les systèmes d'information du Secrétariat de l'ALENA. Les objectifs du réaménagement sont les suivants :
 - faire en sorte que les systèmes d'information du Secrétariat de l'ALENA soient conformes à l'an 2000;
 - améliorer le rendement des systèmes en utilisant des technologies modernes (par exemple Windows);

- ! a mis en oeuvre la principale composante de la version révisée du système d'information intégré du Secrétariat de l'ALENA (le sous-système du greffe de l'article 1904) dans les trois sections nationales. Tous les autres modules de ce système d'information intégré sont censés être prêts en 1999.

Section IV : Rendement financier

Tableau 1 - Autorisations pour 1997-1998

Besoins financiers par autorisation (milliers de dollars)				
Crédit		Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réel 1997-1998
	Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA			
50	Programme	2 063	2 063	1 280
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)	117	117	117
	Totaux	2 180	2 180	1 397

Explication de la variation : L'écart de 35 % ou 783 000 \$ dans les dépenses réelles de 1997-1998 par rapport aux dépenses prévues pour 1997-1998 est attribuable au nombre moins élevé que prévu de procédures déposées en vertu de l'ALENA.

Tableau 2 - Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles pour 1997-1998

Dépenses globales prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)									
Programme et secteur d'activité	ETP	Exploitation	Capital	Subventions et contributions votées	Sous-total dépenses brutes	Subventions et contributions statutaires	Dépenses brutes totales	Moins recettes attribuées au crédit	Dépenses totales nettes
Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA (note 1)									
Planifié	13	2 063	0	0	2 063	0	2 063	0	2 063
Autorisations totales	13	2 063	0	0	2 063	0	2 063	0	2 063
Réel		1 280	0	0	1 280	0	1 280	0	1 280
Autres recettes et dépenses									
Recettes créditées versées au Trésor (note 2)									
Planifié									(400)
Autorisations totales									(400)
Réel									(279)
Coût des services dispensés par les autres ministères (note 3)									
Planifié									172
Autorisations totales									172
Réel									172
Coût net du programme									
Planifié									1 835
Autorisations totales									1 835
Réel									1 835

Note 1 : Ne comprend pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Note 2 : Recettes des autres sections nationales, créditées directement au Trésor.

Note 3 : Ces coûts tiennent compte des locaux fournis gratuitement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les avantages sociaux des employés couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance payées par le Conseil du Trésor du Canada ainsi que l'administration du système de traitement de la paie par TPSGC.

Tableau 3 - Comparaison historique entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison historique entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles (en milliers de dollars) à l'exclusion des régimes d'avantages sociaux des employés					
Activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA	1 625	1 415	2 063	2 063	1 280
Total	1 625	1 415	2 063	2 063	1 280

Tableaux 4 à 6 (ne concernent pas la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA - Voir les notes de fin de document)

Tableau 7 - Recettes créditées au Trésor

Recettes créditées au Trésor, par activité (en milliers de dollars)					
Activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA	324	433	400	400	279
Recettes totales créditées au Trésor	324	433	400	400	279

Tableaux 8 à 15 (ne concernent pas la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA - Voir les notes de fin de document)

Notes de fin de document

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé que les tableaux financiers suivants soient inclus dans le rapport sur le rendement établi pour la période se terminant le 31 mars 1998. Cependant, ces tableaux financiers ne concernent pas la Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA.

Tableau 4 - Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Tableau 5 - Ressources nécessaires par organisation et par activité

Tableau 6 - Recettes en fonction du crédit

Tableau 8 - Paiements statutaires

Tableau 9 - Paiements de transfert

Tableau 10 - Dépenses en capital par activité

Tableau 11 - Projets d'immobilisation

Tableau 12 - Situation des grands projets de l'État

Tableau 13 - Prêts, investissements et avances

Tableau 14 - Sommaires financiers des fonds renouvelables

Tableau 15 - Passifs éventuels

Section V : Autre renseignement

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec

Section canadienne du Secrétariat de l'ALENA
Centre Banque royale
Pièce 705
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4

Tél : (613) 992-9388
Télécop. : (613) 992-9392

Site Internet : <http://www.nafta-sec-alena.org>